



Point d'étape sur l'activité

La commission d'urbanisme de la commune renseigne et conseille sur les sujets relevant de son domaine de compétence. Elle instruit également les demandes déposées avant leur transmission à la Communauté de communes (pour avis), et à l'architecte des Bâtiments de France dès lors que l'ensemble du territoire de Moisson-Lavacourt constitue un site « inscrit » ou « classé ».

L'activité ne faiblit pas depuis le début de l'année traduisant ainsi le dynamisme du village. En effet, entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021, la commission a traité 101 dossiers se répartissant comme suit :

59 Certificats d'urbanisme (d'information ou opérationnel) et demandes de renseignements, 36 déclarations préalables et 6 permis de construire.

L'ensemble de l'activité a occasionné 30 rendez-vous en mairie.

Nous joindre : par messagerie sur le site de la Mairie :

accueil@moisson.fr – objet urbanisme

ou par téléphone à la Mairie (01 34 79 30 41).

Information sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

A partir du menu « AMENAGEMENT, TRAVAUX ET URBANISME », deux rubriques sont à votre disposition sur le site internet de la Mairie de Moisson : « **PLU** » (I) et « **Urbanisme et actualité** » (II).

PLU : Dans cette rubrique, différents chapitres vous informent sur le PLU, le PPRI – Plan de Prévention des Risques et Inondations –, les règlements en vigueur et les cartes des différentes zones d'habitat et de risques d'inondations.

Enfin, un chapitre « **RÈGLEMENTATION** » permet d'accéder rapidement à l'essentiel.

Urbanisme et actualité : Cette rubrique reprend les textes des précédents aérostiers depuis octobre 2020, et accueillera à l'avenir des textes d'actualité